



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Séance du 15 février 2018

Convocation du 9 février 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vignerou, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Othmane Khaoua, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Catherine Arnould,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Sakina Bohu par Mme Pourcelot,
M. Thibault Hennion par M. Jean-Louis Oheix,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefèbvre par M. Francis Brunelle,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Etait absente :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 février 2018

OBJET : Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu sa délibération du 28 juin 2007 portant approbation de la convention de service CAFPRO à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales,

Vu sa délibération du 21 mai 2015 approuvant la convention d'objectifs et de financement des prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine,

Vu la décision n° 2015-112 du 11 juin 2015 portant approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine – EAJE – « Accès et usage du portail Caf partenaires »,

Considérant la nécessité d'organiser une politique cohérente et globale dans le domaine de l'accueil des jeunes de 0 à 16 ans en partenariat avec tous les acteurs locaux potentiels,

Considérant la nécessité de permettre aux travailleurs sociaux l'accès aux données dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des familles et de gestion sociale des impayés,

Vu le projet de convention dénommé convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » n°06/2018 proposée par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat proposée par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, dénommée Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » n°06/2018.

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat afin d'obtenir les autorisations nécessaires à son utilisation ainsi que les documents et contrats y afférents ainsi que les avenants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

